



Conflit achat d'une ponette urgent

Par **cavaliere76**, le **28/02/2015 à 19:36**

Bonjour désoler si je ne suis pas sur le bon forum je savait pas ou poster. Donc voici mon soucis:

j'ai acheter une ponette pleine avec paiement en 3 fois (une partie en janvier, une partie en février et la dernière en mars) je devais donner 200 euro en janvier, 300 en février et 300 en mars. Elle ma fait aucun contrat je précise. Je lui donne 200 euro en janvier en espèce, 200 euro en février en espèce aussi car j'ai eu des imprévus et la je doit lui donner 400 euro. Mais elle ma dit qu'elle me métrait 100 euro de frais de retard de paiement. A t'elle le droit?

Par **moisse**, le **01/03/2015 à 16:13**

Bonsoir,
Pas de contrat, pas de reçu, pas de preuves...
Elle peut donc tout garder, argent et poneys.

Par **cavaliere76**, le **02/03/2015 à 12:20**

tout a fait apres j'ai les messages mais pareil elle a pas le droit de me réclamer les frais? La ponnette est arrivée chez moi des le premier paiement

Par **moisse**, le **02/03/2015 à 18:21**

Comme je le dis souvent, je n'ai pas de boule de cristal et je ne lis pas dans le marc de café.
Dans votre exposé vous déclarez n'avoir aucun contrat.
Maintenant vous exprimez avoir des messages écrits.
Ces écrits démontrent l'existence d'un accord sur la vente et le prix et si tel est le cas aucun intérêt de retard n'est du en l'absence de mise en demeure.

Par **cavaliere76**, le **02/03/2015** à **18:26**

et en plus sur son site c'est écrit facilité de paiement sans frais